**Poste proposé :** Poste partagé territorial à valence universitaire

**Spécialité :**

**Entre :**

CHU de référence (employeur) :

Site d’exercice :

Service de rattachement :

Chef du service :

Composition équipe actuelle :

Quotité :

Centre hospitalier partenaire :

Site d’exercice :

Service de rattachement :

Chef du service :

Composition équipe actuelle :

Quotité :

UFR / Faculté:

**Qu’est-ce qu’un poste partagé territorial à valence universitaire ?**

Il s’agit de poste de Chef de Clinique Universitaire – Assistant des Hôpitaux (CCU-AH) territorial ou d’Assistant Hospitalier Universitaire (AHU) territorial, validés préalablement par les facultés afin de permettre la validation de la partie universitaire dans le cadre de la révision annuelle des effectifs universitaires. En complément des actions mises en place et financées par le Conseil Régional, sous réserve que ces postes aient été discuté et retenu pour validation en révision des effectifs pour les facultés de médecine concernées, l’ARS Grand Est pourra être sollicitée pour apporter son concours financier le cas échéant.

Ces membres du personnel enseignant et hospitalier assurent des fonctions d’enseignement pour la formation initiale et continue, des fonctions de recherche et des fonctions hospitalières.

L’objectif de ces postes étant de faciliter la création de postes universitaires en complément des postes en CHU, ces postes, pour leur partie soins, devront être situés dans un établissement hors CHU.

Le recrutement de praticiens sur des postes de CCU-AH ou AHU étant réservé aux CHU, afin de leur permettre d’exercer en activité partagée territorialement au sein d’établissements de santé hors CHU, la création de ces postes devra être validée par la signature d’une convention à cinq parties : CHU, établissement d’accueil, Université, ARS et le praticien concerné.

Les postes partagés territoriaux ont vocation à contribuer aux objectifs suivants :

* Renforcer l’attractivité des territoires ;
* Faciliter l’accès aux soins ;
* Soutenir les projets professionnels hospitaliers et universitaires en permettant à de jeunes médecins de poursuivre leur formation en post-internat et faciliter leur installation en Grand Est ;
* Favoriser la coopération médicale territoriale entre les établissements de santé dans les territoires les plus en tensions ;
* Consolider les équipes médicales de territoires ;
* Renforcer un maillage territorial universitaire de formation.

**Conditions / Profil :**

* Etre en post-internat (maximum 3 ans après l’obtention du diplôme d’Etat, soit le DES)
* Avoir soutenu sa thèse
* Etre inscrit à l’Ordre des Médecins + N°RPPS à la date de prise de poste (exemple : 1er novembre 2024 ou 1er mai 2025)

Spécialité concernée :

**Descriptif / Projet de formation du candidat** **/ Missions :**

* **Activités cliniques**

Consultations

Hospitalisations

Actes chirurgicaux

* **Activités pédagogiques**

Encadrement d’internes dans l’établissement recruteur

Encadrement d’internes dans l’établissement partenaire

* **Activités de recherche**

Participation à des projets de recherche clinique

Participation à la direction de thèses

Participation à des réunions de recherche

Participation à la publication des activités de recherche dans des revues scientifiques

* **Participation à des activités d’enseignement**

Séances de bibliographie

Réunion de dossiers ou autres formations

Participation à des réunions scientifiques

* **Activités transversales**

Participation au développement des relations ville-hôpital, réseaux de médecins et de structures de santé

Participation au développement et/ou de coordination de programmes d'éducation thérapeutique du patient

Participation au développement et/ou de coordination de programmes de prévention

**Liens avec le projet médical partagé du GHT de rattachement :**

**Contexte :**

**Présentation de l’établissement 1, du service concerné… :**

**Présentation de la structure d’accueil N°2, (du service concerné…) :**

**Modalités d’organisation de l’activité / du poste (entre établissements et faculté) :**

**Personnes à contacter :**

Pour plus d’information :

**Pour postuler :**

Merci d’adresser vos candidatures (CV et lettre de motivation) à la Direction des Affaires Médicales

Contact :

Merci d’adresser vos candidatures (CV et lettre de motivation) à la Faculté / UFR :

Contact :

***Pour plus de renseignement sur les postes partagés territoriaux avec valence universitaire****, vous pouvez contacter l’ARS Grand Est :*

*Direction de la Stratégie, Département Ressources Humaines en Santé :* [*ars-grandest-rh-en-sante@ars.sante.fr*](mailto:ars-grandest-rh-en-sante@ars.sante.fr)